

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 AVRIL 2019

Convocation du 11 avril 2019

Étaient présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD

Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés : Jean-Marie BLAINEAU a donné procuration à Philippe ZANDVLIET

Pascal RIVET a donné procuration à Laurent GESTRAUD

Christine PERONNE a donné procuration à Catherine POLMAN

Aurélia RIPOCHE, Raymond BENITO

Absents non excusés : Corinne MOREL, Pierre BAJOR

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

Nombre de votants : 11

La séance est ouverte à 20 heures 40.

1-LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 21 mars 2019 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2-BUDGET PRINCIPAL : décisions modificatives

a) À la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de régulariser des imputations inexactes par des écritures d'ordre budgétaire équilibrées à la section « investissement ».

M. le Maire propose de pratiquer ainsi :

		Dépense	Recette
2132-041	Maison « Labrousse »	147 972,46 €	
2315-041	Maison « Labrousse »		147 972,46 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la proposition de régularisation présentée.

FAVORABLE : 11

b) À la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de régulariser des imputations inexactes par des écritures d'ordre budgétaire équilibrées à la section « investissement ».

M. le Maire propose de pratiquer ainsi :

	CREDITS À OUVRIR	Dépense	Recette
21318	Autres bâtiments publics	29 500,00 €	
21318	Autres bâtiments publics	10 500,00 €	
238	Avances immo. corporelles	50 000,00 €	
238	Avances immo. corporelles	30 000,00 €	
021	Virt de la section fonct		136 563,45 €

	CREDITS À RÉDUIRE	Dépense	Recette
21318	Autres bâtiments publics	- 29 500,00 €	
21318	Autres bâtiments publics	- 10 500,00 €	
238	Avances immo. corporelles	- 50 000,00 €	
238	Avances immo. corporelles	- 30 000,00 €	
1068	Excédent de fonct capitalisés		- 136 563,45 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la proposition de régularisation présentée.

FAVORABLE : 11

3-AGENCE POSTALE COMMUNALE

M. le Maire informe les membres du Conseil que le contrat de Mme Véronique RINGEADE se termine le 11 mai 2019 et nous devons penser à le renouveler.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour :

- Renouveler le contrat de Mme RINGEADE pour les tâches administratives au bureau de l'agence postale communale à raison de 15 h/semaine pour une période de 1 an soit du 12 mai 2019 au 11 mai 2020.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

FAVORABLE : 10 ABSTENTION :1

4-SUBVENTIONS 2019

Les associations ci-dessous sont retenues à l'identique de 2018 :

US AGRIS	1 100 €	CHARENTE QUAD DECOUVERTE	100 €
STE DE CHASSE D'AGRIS	460 €	COMITE DES FÊTES	765 €
ASS. DES ANCIENS COMBATTANTS	100 €	BALADES MOTOS PASSION	0 €
ASS. DES PARENTS D'ELEVES	385 €	LA PREVENTION ROUTIERE	55 €
RECREAGRIS "BIBLIOTHEQUE"	350 €	CTE DEPART. DE SPELEOLOGIE	80 €
CLUB LOISIRS & RENCONTRES	200 €	CTE DE JUMELAGE BIRKENAU	150 €
CRINIÈRE AU VENT	95 €		
SOUS-TOTAL	2 690 €		1 150 €
TOTAL 3 840 €			

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour octroyer les subventions ci-dessus à la réception d'une demande écrite accompagnée du bilan moral et financier de l'année antérieure et du calendrier prévisionnel des animations pour l'année en cours.

FAVORABLE : 11

5-COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Piquet d'honneur : rendez-vous à 10 h 45 devant le Monument aux Morts pour la mise en place. L'apéritif convivial à la salle des fêtes est organisé par Agris.

6-PYLÔNE « ORANGE »

Le dossier était à l'ordre du jour du Conseil municipal de mars 2019. Lors du débat, il est ressorti :

- Que M. le Maire est favorable à cette implantation.
- Que Philippe ZANDVLIET a demandé si ce pylône de 36 mètres servira à d'autres fournisseurs d'accès à la téléphonie mobile et a évoqué l'impact environnemental et sanitaire.
- Que Patrick PIVETEAU a souhaité que ce projet soit mené en toute transparence vis-à-vis de la population.

Faute de réponse à ces interrogations le dossier a été reporté au Conseil municipal d'avril 2019

Lors de cette séance, M. le Maire reste sur sa position. Il est favorable à cette implantation car chacun veut le progrès chez lui, mais les inconvénients et les nuisances chez les autres.

Philippe ZANDVLIET s'est attardé sur l'impact paysager et sanitaire.

Il a présenté une simulation avant et après l'implantation du pylône dans la vallée de la Tardoire.

Il a résumé objectivement les différentes études scientifiques qu'il a parcourues. Le risque sanitaire n'est pas toujours avéré. Il en conclut que même les scientifiques ne sont pas d'accord. Des conclusions qui, néanmoins, alertent et encouragent à opter pour le principe de précaution.

Son intervention colle à la Charte de l'environnement de 2004 et de son article 5 « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »

Il admet qu'après réflexion sa position a changé depuis le mois dernier.

Patrick PIVETEAU a regretté le grand nombre d'absents pour traiter d'un dossier si sensible et important pour la commune et sa population.

L'article de La Charente Libre du 27 mars 2019 confirme ses craintes et ses propos argumentés durant sa longue intervention. Cet article relate le conflit qui oppose la municipalité de Saint-Michel à l'opérateur téléphonique Orange.

Patrick PIVETEAU conclut sa longue intervention ainsi :

« Le Conseil municipal n'a rien demandé.

Il serait bien venu que le Département, comme dernièrement avec les éoliennes dans le Nord-Charente, demande un moratoire sur les implantations de ces pylônes. À la vitesse où ils poussent, dans peu de temps, nous allons évoluer sous un parapluie d'ondes maléfiques ou pas. L'avenir le dira !

Le dossier est difficile, puisqu'il impacte des aspects économiques. L'élu doit donc répondre aux pressions économiques de déploiement de nouveaux réseaux, tout en garantissant la protection et la santé de chacun.

La commune n'est pas en zones blanches et il ne me semble pas que la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques de notre commune soient mises en péril parce que le réseau de téléphonie ORANGE passe mal à certains endroits.

Essayons de préserver notre caractère rural ! D'une apparente faiblesse pour certains, faisons-en un atout pour tous. Nous constatons que les gens sont de plus en plus nombreux à s'éloigner des villes et des bourg-centre pour rechercher à la campagne une qualité de vie que

les villes n'apportent pas. Le lotissement « Le Clos de la Tardoire » en fait la démonstration. Et ceci, quoique la téléphonie mobile ORANGE ne passe pas trop bien dans certains coins.

Vous avez compris que ma priorité, ce n'est pas d'enregistrer 2 000 € tous les ans dans le budget communal ou l'amélioration du réseau ORANGE mais la santé de nos concitoyens, l'attractivité de notre commune, la dégradation du paysage et la perte éventuelle de valeur des propriétés.

Il y a assez de points hauts, entre Villemalet et Rivières, en lisière ou en forêt de La Braconne (entre 100 et 156 m) pour éviter une implantation dans une vallée passagère (70 m) qui relie la RN 10 au Seuil Charente-Périgord. Parmi les chênes centenaires, le pylône s'intégrera. »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal émettent un avis partagé sur le sujet.

FAVORABLE :3 ABSTENTIONS : 5 DÉFAVORABLE :3

M. le Maire n'utilise pas sa voix prépondérante. La demande d'implantation d'un pylône sur les sites proposés est rejetée.

7-RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

L'A.M.F. a adressé aux communes un modèle de délibération pour motiver une subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris. M. le Maire est favorable à cette initiative.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal émettent un avis partagé sur le sujet.

FAVORABLE : 5 ABSTENTION : 1 DÉFAVORABLE :5

M. le Maire n'utilise pas sa voix prépondérante. La demande de subvention est rejetée.

8-CIRCULATION sur la RN 10

Un courrier de Nicole BONNEFOY sénateur et conseillère de la Charente nous alerte sur la dangerosité de la route nationale 10 en raison du flux croissant de poids lourds qui pour économiser le gazole et le péage autoroutier continuent à privilégier la nationale.

Par solidarité envers les communes riveraines de cet axe, après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour signer l'appel adressé par Nicole BONNEFOY.

FAVORABLE : 10 ABSTENTION :1

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 17 MAI à 20 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30